



MISE A DISPOSITION D'UNE GARANTIE D'USAGE
CONTRAT SIGNE EN 2007 ET PLUS

ANNEE 2023

PLACE : _____

NOM : _____

PRENOM: _____

ADRESSE : _____

CP : _____

VILLE : _____

Je m'engage à mettre mon emplacement à disposition de la CCI de la Vendée, gestionnaire du Port de Plaisance de l'Île d'Yeu durant les périodes suivantes :

Date de début	Date de fin (inclus)

Extrait de l'article 7 – Garantie d'usage :

Le poste d'accostage ou de mouillage ne pourra être occupé que par le bateau de l'amodiatiaire. Toutefois, il est convenu que le poste pourra être mis, à titre précaire et immédiatement révoquant, à la disposition des usagers dans le cas d'une absence supérieure à 3 mois de l'amodiatiaire.

Cependant, si l'amodiatiaire a pris le soin de prévenir avant le 31 décembre de l'année précédant la période de disponibilité envisagée pour son poste, le Concessionnaire, qui aura amarré d'autres bateaux reversera à l'amodiatiaire le produit de la taxe d'amarrage correspondante, déduction faite de 50% destiné à couvrir les frais de gestion du Concessionnaire, étant précisé que le versement à l'amodiatiaire ne pourra excéder le montant de la taxe d'amarrage forfaitaire d'un poste de même catégorie.

Fait à : _____

Le : _____

Signature :

CCI de la Vendée – Service Administratif plaisance
20 rue de la galiote – 85350 ILE D'YEU
Tél : 02 51 58 38 11 – plaisance.iledyeu@vendee.cci.fr